

PARAMÈTRES DE CONFIDENTIALITÉ



Être présent sur les réseaux sociaux, c'est gérer ta vie publique ! Et pour t'occuper de cela au mieux, il faut aller jeter un œil aux paramètres de confidentialité.

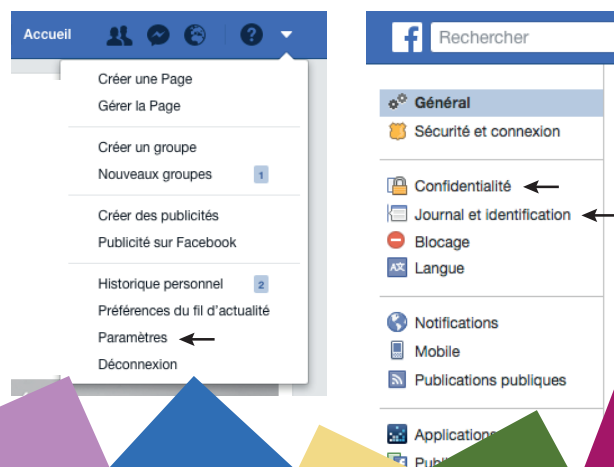
COMMENT FAIRE SUR FACEBOOK ?

Sur Facebook, par exemple, tu peux cliquer sur la flèche en haut à droite, et ensuite sur « Paramètres ». Toute une série d'onglets s'affichent sur la gauche de ton écran. Les plus importants ? Ce sont les onglets « Confidentialité » et « Journal et identification » (voir les 2 captures d'écran ci-dessous).

A toi de voir à qui tu veux donner l'autorisation de :

- voir le contenu de tout ce que tu publies (photos, vidéos, statuts, etc.) et ta liste d'amis ;
- t'envoyer une demande d'ajout d'ami ;
- te trouver sur Facebook grâce à un moteur de recherche (Google par exemple) ;
- publier du contenu sur ton journal ;
- voir le contenu que les autres postent sur ton journal ;
- t'identifier sur des photos, des vidéos, ou des statuts ;
- etc.

N'hésite pas à consulter les paramètres de confidentialité des autres réseaux sociaux que tu utilises.



QUELQUES LIENS INTÉRESSANTS POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

- ACTION MÉDIAS JEUNES
www.actionmediasjeunes.be
- INFOR JEUNES
www.inforjeunes.be
- ÊTRE JEUNE ET PROTÉGER SA VIE PRIVÉE
www.jedecide.be
- CHILD FOCUS
www.clicksafe.be
- CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE FACEBOOK
https://www.facebook.com/legal/terms?locale=fr_FR

PLUS D'INFOS ?

Rue Saint-Martin, 8

7800 Ath

068/26.99.70

0499/21.50.90

ath@inforjeunes.be

www.inforjeunesath.be

 Infor Jeunes Ath



GÉRER SA VIE PUBLIQUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Ed. responsable : S. Da Silva - Infor Jeunes Ath asbl - Rue Saint-Martin, 8 - 7800 Ath

Tu es présent sur les réseaux sociaux et tu voudrais en savoir plus sur tes droits et tes devoirs en tant qu'utilisateur ? Cette info est faite pour toi !

Mise à jour le 25/09/2017

LE DROIT À L'IMAGE

En Belgique, comme dans beaucoup d'autres pays, on dispose d'une législation relative à la protection de la vie privée et au **droit à l'image**; ce droit implique que **l'autorisation d'une personne doit être demandée pour fixer, exposer ou reproduire son image**. Toute personne représentée a donc un droit à l'image.

Tout d'abord, sache que tant que tu utilises des photos ou des vidéos de manière privée et personnelle (à la maison, par exemple), il n'y aura pas de problème... Ça se complique si tu décides de diffuser sur des réseaux sociaux ou sur Internet. En effet, pour diffuser une image, **tu dois avoir l'autorisation de la personne représentée**. L'autorisation peut être écrite ou orale.

Cela veut donc dire que **si quelqu'un poste une photo de toi sur les réseaux sociaux, tu as le droit de lui demander de la retirer** si tu estimes qu'elle te porte préjudice ou si tu n'as pas donné ton autorisation.

Cela s'appelle **le droit au retrait ou le droit à l'oubli**. Garde quand même bien à l'esprit que «ce qui se trouve **une fois sur internet, reste toujours sur internet**». Il est très difficile de faire disparaître complètement une information, une photo, une vidéo de la toile ou des réseaux sociaux.

LE DROIT D'AUTEUR

Sais-tu que **tout le contenu (photos, vidéos, textes, etc.) que tu trouves sur Internet a un ou une propriétaire ? On appelle cela le droit d'auteur**.

Si tu décides d'utiliser une musique créée par un artiste sur un réseau social, le ou la propriétaire du morceau pourrait donc te réclamer des droits d'auteur, autrement dit, une contrepartie financière en échange de l'utilisation de sa musique.

Il en va de même pour le téléchargement illégal d'autres contenus (films, séries, musique, etc.). Sois donc prudent dans l'utilisation de logiciels de téléchargement illégaux, car tu t'exposes à de fortes amendes !

ET TES DONNÉES, DANS TOUT ÇA ?

Le téléchargement et l'utilisation de certaines applications sont gratuits. Afin de faire du profit, elles demandent donc à leurs utilisateurs d'accéder à toute une série de données personnelles sur leur smartphone ou sur leur tablette: photos, vidéos, messages, contacts, journal d'appel, position satellite, recherches et comportements sur internet, etc. L'accès à tes données permet à l'application d'être plus efficace pour toi, mais il permet aussi aux créateurs de l'application de revendre l'ensemble des données récoltées à des publicitaires. Conséquence : tes données sont vendues sans que tu t'en aperçoives, afin de t'envoyer des publicités mieux ciblées qui te donneront envie d'acheter. **Tes données valent donc de l'argent**, et en signant les conditions générales d'utilisation quant tu installes l'application, **tu acceptes qu'elles soient vendues**.

EFFACEZ-MOI !

Il n'est pas toujours facile de se souvenir de tous les comptes qu'on a créés et pour lesquels on a renseigné nom, prénom, date de naissance, adresse email, etc. Un outil peut t'aider à y voir plus clair : www.justdelete.me. Ce site te permet de connaître la procédure à suivre pour supprimer ton compte sur les différents réseaux sociaux.

Attention, même si tu supprimes ton compte, la plupart des **réseaux sociaux se réservent le droit de conserver tes données pour une durée indéterminée**.

